

FICHE D'IDENTIFICATION
"ANIMAL DE COMPAGNIE"

SECTEUR SAINT-GEORGES

Nom du locataire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Animal de compagnie:

- Chat Poisson (20 gallons) Oiseau
- Tortue Rongeur domestique (hamster, souris blanche)
- Tous les rongeurs doivent être gardés en cage en tout temps.

IDENTIFICATION DE L'ANIMAL : _____

CHATS: Castration (preuves fournies)

Il est fortement recommandé pour les chats, que l'animal porte un collier à puce afin d'éviter toute contamination.

Le locataire doit voir à ce que quelqu'un s'occupe de son animal en tout temps, même en son absence.

Tous les animaux autorisés par secteur n'ont pas accès aux aires communes. Leur présence est interdite dans les lieux de service ou d'agrément accessibles à tous les locataires tels que les aires de loisirs, stationnements, les salles communautaires, les vestibules, les corridors, les buanderies et tout autre espace commun.

Le locataire demeure responsable des bris et dommages occasionnés par son animal. L'Office pourra réclamer au locataire le remboursement intégral du coût engendré pour la réparation.

Si l'animal est une source d'inconvénients ou que son comportement est tel qu'il nuit à la jouissance normale des autres locataires du même immeuble, l'Office demandera à la Régie du logement d'émettre une ordonnance ayant pour but d'obliger le locataire à se départir de son animal. Si le locataire ne se conformait pas à l'ordonnance, une demande immédiate d'éviction sera alors demandée à la Régie du logement par l'Office.

Signature : _____
Locataire

Date: _____